



Bilan d'animation de DOCOB

Période : 01/01/2018 – 31/12/2018

Site Natura 2000 FR1110025
« Etang de Saint-Quentin »



Crédit photo : B. Ovtcharenko (19/09/2017) ; prise de vue depuis un drone réalisée dans le respect de la réglementation en vigueur (i)

Structure animatrice : Syndicat Mixte BPAL Saint-Quentin-en-Yvelines
Rond-point Tabarly
RD 912
78190 TRAPPES



Ce projet est cofinancé par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

L'Europe investit dans les zones rurales.

SOMMAIRE

Rappels & préambule	p.2
I. Informations générales portant sur le site Natura 2000	p.3
a. Le DOCOB et le site Natura 2000	
b. Rappel des espèces d'intérêt communautaire « cibles »	
c. Rappel des objectifs et mesures relatifs à l'animation du site Natura 2000	
d. Rappel des objectifs et mesures relatifs à la gestion du site Natura 2000	
II. Bilan « Suivi des espèces cibles 2018 »	p.7
a. Rappel	
b. Méthodologie(s) de suivi ornithologique utilisée(s)	
c. Bilan « Espèces nicheuses » du site Natura 2000 listées à l'annexe I de la Directive « Oiseaux »	
d. Commentaires sur les autres espèces « cibles » pour l'année 2018	
III. Bilan « Animation 2018 » du site Natura 2000	p.9
a. Bilan global 2018 « Animation Natura 2000 »	
b. Volet détaillé 2018 « 1. Communication »	
c. Volet détaillé 2018 « 2. Administration »	
d. Volet détaillé 2018 « 3. Gestion des milieux »	
IV. Bilan « Gestion 2018 » du site Natura 2000	p.15
V. Bilan financier 2018	p.18
a. Rappel des aides prévisionnelles accordées, au titre de l'animation Natura 2000	
b. Dépenses 2018 « Natura 2000 »	
VI. Perspectives 2019 – Animation du site Natura 2000	p.19
a. Programme prévisionnel d'activités 2019	
b. Budget prévisionnel 2019	
VII. Perspectives 2019 – Gestion du site Natura 2000	p.20

Annexes

- Annexe 1 : Arrêté préfectoral n°SE-2011-000001, portant création du comité de pilotage du site Natura 2000 FR1110025 « Etang de Saint-Quentin »
- Annexe 2 : Suivis des opérations de gestion réalisées en 2018
- Annexe 3 : « Bilan 2018 » Espèces cibles DOCOB citées à l'Annexe I de la directive Oiseaux
- Annexe 3 : « Bilan 2018 » Autres espèces citées à l'Annexe I de la directive Oiseaux
- Annexe 4 : Rappel à la réglementation concernant l'utilisation de drone de loisirs et autorisation 2018

Rappels :

- 05/11/2010 : Arrêté préfectoral n°SE-2010-000153 du 05 novembre 2010, portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR1110025 de l'Etang de Saint-Quentin

- 10/01/2011 : Arrêté préfectoral n°SE-2011-000001 du 10 janvier 2011 portant création du comité de pilotage pour le site Natura 2000 FR1110025 de l'Etang de Saint-Quentin

- 01/02/2011 : Réunion du comité de pilotage du site Natura 2000

- 25/11/2014 : Réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 (bilan 2011-2014, élection de la structure animatrice, élection du président du COPIL Natura 2000)

- 06/02/2018 : Réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 (bilan 2015-2017, élection de la structure animatrice, élection du président du COPIL Natura 2000)

Préambule :

En 2018, l'animation du site Natura 2000 FR1110025 « Etang de Saint-Quentin » a été réalisée dans le cadre du programme FEADER 2014 – 2020.

Le FEADER est le second pilier de la Politique agricole commune (PAC) mise en œuvre par l'Union européenne. Il est intégré au Cadre stratégique commun des Fonds structurels et d'investissement pour la période de programmation 2014-2020.

La Région Île-de-France est l'autorité de gestion du Programme de développement rural FEADER pour la période de programmation 2014-2020.

Plus de détails sur le site <http://www.europeidf.fr/action-europeenne/programmes-action/feader>

I. Informations générales portant sur le site Natura 2000

a. Le DOCOB et le site Natura 2000

Site(s) concerné(s) par le DOCOB	- Zone de Protection Spéciale (ZPS) : « Etang de Saint-Quentin » (87 ha)
Code FSD	- FR1110025
Directive(s) européenne(s) concernée(s)	- Directive 79/409/CEE (directive « Oiseaux »)
Date de validation du DOCOB	- 05/11/2010 ↳ Arrêté préfectoral n°SE-2010-000153 du 05 novembre 2010 portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR1110025 de l'Etang de Saint-Quentin
Début d'animation du DOCOB	- 10/01/2011 ↳ Arrêté préfectoral n°SE-2011-000001 du 10 janvier 2011 portant création du comité de pilotage pour le site Natura 2000 FR1110025 de l'Etang de Saint-Quentin → cf. Annexe 1 ↳ Demande de subvention FEADER, au titre de la mesure 323A
Historique Mandat « Présidence du COPIL »	- Période 2011 – 2014 ↳ M. Tabarie, Président du Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines
	- Période 2015 – 2017 ↳ M. Ourgaud, Président du Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines
	- Période 2018 – 2020 ↳ M. Pluyaud, Président du Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines
Historique Mandat « Structure animatrice » (portage DOCOB)	- Période 2011 – 2014 ↳ Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines
	- Période 2015 – 2017 ↳ Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines
	- Période 2018 – 2020 ↳ Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines

b. Rappel des espèces d'intérêt communautaire « cibles » du site Natura 2000

Espèces cibles du site Natura 2000 ZPS « Etang de Saint-Quentin »	
1. Espèces mentionnées à l'Annexe I de la directive « Oiseaux »	2. Espèces migratrices régulières sur le site (reproduction, escale de migration ou hivernage)
Butor étoilé	Grèbe à cou noir
Blongios nain	Oie cendrée
Aigrette garzette	Canard colvert
Grande aigrette	Canard chipeau
Balbusard pêcheur	Canard souchet
Busard des roseaux	Sarcelle d'hiver
Bondrée apivore	Sarcelle d'été
Avocette élégante	Fuligule milouin
Pluvier doré	Grand gravelot
Chevalier sylvain	Barge à queue noire
Combattant varié	Bécassine des marais, ...
Mouette mélanocéphale	
Mouette pygmée	
Sterne naine	
Sterne pierregarin	
Guifette noire	
Guifette moustac	
Martin-pêcheur d'Europe	
Gorgebleue à miroir	

Remarque :

Au cours de la réunion du COPIL du 03/02/2017, il a été souligné que certaines espèces mentionnées à l'Annexe I de la directive « Oiseaux » et identifiées comme espèces « cibles » lors de l'élaboration du document d'objectifs ne méritent plus de figurer dans la liste des espèces « cibles et prioritaires » pour le site FR1110025 « Etang de Saint-Quentin » au regard des effectifs concernés (exemple : Bondrée apivore, espèces limicoles, ...). La future mise à jour du DOCOB devra prendre en compte cet élément (redéfinition des espèces cibles).

Autres espèces patrimoniales inscrites à la directive « Habitats » 92/43/CEE	N° Annexe	Code FSD
Habitat d'intérêt communautaire :		
- Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	Annexe I	3130
Espèces d'intérêt communautaire :		
- Amphibiens / Reptiles :		
- Triton crêté, <i>Triturus cristatus</i>	Annexe II	1166
- Grenouille agile, <i>Rana dalmatina</i>	Annexe IV	-
- Lézard des murailles, <i>Podarcis muralis</i>	Annexe IV	-
- Chauves-souris :		
- Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i>	Annexe IV	-
- Noctule commune, <i>Nyctalus noctula</i>	Annexe IV	-
- Pipistrelle commune, <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Annexe IV	-
- Pipistrelle de kuhl, <i>Pipistrellus kuhlii</i>	Annexe IV	-
- Oreillard roux, <i>Plecotus auritus</i>	Annexe IV	-
- Séroline commune, <i>Eptesicus serotinus</i>	Annexe IV	-
- Murin à moustache, <i>Myotis mystacinus</i>	Annexe IV	-

c. Rappel des objectifs et mesures relatifs à l'animation du site Natura 2000

1. Animation du site Natura 2000 & Mise en œuvre du DOCOB

1.1 Mission d'animation générale du site Natura 2000

Mots clés : programme annuel, calendrier, recherche de cofinancements, subventions, ...

1.2 Information et appropriation locale

Mots clés : réunion d'information des acteurs locaux, sorties tout-public, ...

1.3 Mise en œuvre des objectifs de contractualisation

Mots clés : montage de contrats, cahiers des charges « travaux », conduite & réception de travaux, suivi & évaluation des opérations, ...

1.4 Mission d'animation relative à la mise en place de la Charte Natura 2000 et aux mesures non contractuelles

Mots clés : mise en œuvre & suivi d'opérations non contractuelles ou Charte Natura 2000, ...

1.5 Suivi de la mise en œuvre du DOCOB, de l'évaluation des actions menées et de la mise à jour du DOCOB

Mots clés : tableau de bord, rapports d'activités, mise à jour du DOCOB, ...

1.6 Relations avec le comité de pilotage du site

Mots clés : comité de pilotage, ...

2. Suivi du site

2.1 Assurer une vigilance écologique

Mots clés : surveillance écologique, opérations de suivi des espèces, ...

2.2 Se positionner en tant que structure ressource

Mots clés : intermédiaire site / acteurs socio-économiques (réunions techniques, services de l'Etat, ...)

2.3 Suivre les projets soumis à une évaluation des incidences

Mots clés : identification des projets, participation à la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences, ...

2.4 Participer à la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans l'élaboration des plans de planification

Mots clés : PLU, SAGE, Trame verte et bleue, ...

3. Communication

3.1 Plan de communication global

Mots clés : actions de sensibilisation, actions de formation, actions de concertation (site internet, panneaux d'informations, ...)

3.2 Mutualisation des expériences avec d'autres structures animatrices de DOCOB (vie de réseau)

Mots clés : journée technique Natura 2000, participation au Copil ZPS "Massif de Rambouillet et zones humides proches", ...

4. Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces

4.1 Définir le protocole de suivi ou d'inventaire et le mettre en œuvre, s'il n'a pas été défini dans le DOCOB

4.2 Présenter un rapport d'études

4.3 Mettre à disposition les données brutes

Commentaires :

Les opérations de suivis écologiques (opération « **2.1 Assurer une veille écologique** ») sont financées à partir de crédits « réserve naturelle » et non pas à partir de crédits « Animation Natura 2000 ».

De même, la catégorie « **4. Surveillance et études des milieux** » est réalisée dans le cadre des opérations programmées dans le plan de gestion de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Toutes les données naturalistes recueillies en lien avec « Natura 2000 » sont extraites et intégrées de manière transversale aux opérations d'animation du site Natura 2000 (données présentées dans les rapports d'activités, mise à disposition des données pour les études d'incidences Natura 2000, plans d'actions, action de sensibilisation, ...).

d. Rappel des objectifs et mesures relatifs à la gestion du site Natura 2000 (mise à jour DOCOB)

Lors du COPIL du 25/11/2014, il a été présenté un état des lieux des mesures proposées dans le DOCOB en vigueur. A cette occasion et au regard de la situation actuelle du site Natura 2000 et de ses enjeux (qui ont évolués depuis l'approbation du DOCOB en 2010), il a été présenté une mise à jour des opérations proposées dans le DOCOB potentiellement éligibles à un contrat Natura 2000 (en attendant la liste des opérations éligibles). Cette mise à jour a été validée sur son principe par le comité de pilotage.

Ainsi, les opérations retenues/conservées sont les suivantes :

Mesures éligibles Natura 2000 (DOCOB approuvé v.05/11/2010)	Mise à jour DOCOB (COPIL 25/11/2014)	Priorité Natura 2000	Commentaires
B1.1 Lutte contre les ligneux en faveur des roselières et vasières...	Maintien de l'opération dans le DOCOB	1	
B1.2 Restauration des BV	Maintien de l'opération dans le DOCOB	3	
B1.3 Restauration des berges de la rive sud du BI	Maintien de l'opération dans le DOCOB	3	
B2.1 Entretien des ilots BI en grave	Maintien de l'opération dans le DOCOB	2	Action réalisée en priorité dans le cadre du PG_RNSQY
B2.2 Restauration des berges du « canal BI »	Maintien de l'opération dans le DOCOB	3	Opération secondaire – priorité 3
B2.5 Restauration des ilots BI en terre	Maintien de l'opération dans le DOCOB	2	Nouvel objectif : augmenter le nombre de sites de reproduction des « Laridés »
C1.1 Aménagement test d'un radeau flottant non végétalisé	Maintien de l'opération dans le DOCOB	3	à prévoir en dernier recours - priorité 3 min
D1.1 Compléter le dispositif existant de cages-pièges (sangliers)	Maintien de l'opération dans le DOCOB	3	

Et les opérations abandonnées depuis la mise à jour 2014 du DOCOB sont les suivantes :

Mesures éligibles Natura 2000 (DOCOB approuvé v.05/11/2010)	Mise à jour DOCOB (COPIL 25/11/2014)	Commentaires
A1.1 Curage et entretien du Grand Lit de rivière	Abandon de l'opération dans le DOCOB	
A2.1 Remise en état et entretien des digues des BV	Abandon de l'opération dans le DOCOB	Echanges de compétences SMAGER / RNSQY - cadre du PG_RNSQY
A2.2 Remise en état et entretien des seuils hydrauliques des BV	Abandon de l'opération dans le DOCOB	Echanges de compétences SMAGER / RNSQY - cadre du PG_RNSQY
B2.3 Chantier lourd de réouverture des surfaces arbustives et arborées	Abandon de l'opération dans le DOCOB	Pas d'enjeu de conservation « Bondrée apivore »
B2.4 Mise en place de pastoralisme extensif	Abandon de l'opération dans le DOCOB	Pas d'enjeu de conservation « Bondrée apivore »
B2.6 Fauche mécanique d'entretien de la « Prairie Nord »	Abandon de l'opération dans le DOCOB	Pas d'enjeu de conservation « Bondrée apivore »
C1.2 Aménagement de reposoirs intégrés aux paysages	Abandon de l'opération dans le DOCOB	Action réalisée dans le cadre du PG_RNSQY

II. Bilan « Suivi des espèces cibles 2018 »

a. Rappels :

Pour rappel, l'objectif de la désignation d'un site Natura 2000 « Zone de Protection Spéciale » est la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs.

A ce titre, le document d'objectifs a identifié comme espèces « cibles » 19 espèces inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux », ainsi que 11 autres espèces d'oiseaux migrateurs (pour lesquelles le site joue un rôle favorable pour la reproduction, l'hivernage, ...).

Les informations présentées dans ce chapitre sont principalement issues des données recueillies selon la méthodologie du « comptage décadaire » – inventaire régulier programmé dans le cadre du plan de gestion de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines et réalisé par l'équipe gestionnaire.

b. Méthodologie(s) de suivi ornithologique utilisée(s) :

▪ Le comptage décadaire :

Afin de recueillir des données ornithologiques tout au long de l'année, la réserve naturelle a mis en place un suivi appelé « comptage décadaire ». Cela consiste en une sortie (durée : demi-journée en général) pendant laquelle toutes les espèces d'oiseaux « d'eau » (anatidés, limicoles, laridés, ardéidés, ...) sont comptabilisées (contact visuel ou auditif) sous la forme d'effectif max observé par espèce.

A minima, l'échantillonnage est réalisé en suivant le sentier de découverte du site protégé, avec un minimum de 3 points d'observation principaux (butte panoramique, « petit » observatoire et « grand » observatoire) et 2 palissades d'observation. En fonction de la saison, le parcours peut être modifié pour aller couvrir d'autres zones (exemple de la zone agricole au nord de la BPAL pour observer les stationnements de Vanneaux huppés et de Pluvier doré notamment).

En fonction des espèces contactées, d'autres informations peuvent être notées (ex : en période de reproduction : nombre de couples, nombre de poussins, ...).

La sortie est répétée au moins une fois tous les dix jours tout au long de l'année. On dispose alors à la fin de l'année d'un jeu de 36 données « effectif max » pour chaque espèce (soit 3 données d'effectif par mois).

Le suivi est reproduit chaque année.

Ce suivi permet après analyse de disposer d'informations relatives à la présence (et donc à la fréquence) d'une espèce tout au long de l'année et aussi de « comparer » annuellement les observations (données de reproduction, données de migration, ...).

Cela permet de contribuer également à d'autres travaux de suivis ornithologiques réalisés par d'autres structures à l'échelle nationale ou internationale (exemple des suivis par marquage coloré, avec identification d'oiseaux marqués (1 Mouette mélanocéphale en 2013) et transmission de la donnée à la structure concernée).

▪ Suivi « Blongios nain » :

Le « comptage décadaire » n'est pas l'outil de suivi le plus adapté pour suivre le Blongios nain sur le site de la réserve naturelle / site Natura 2000.

L'espèce est relativement discrète. Elle niche ces dernières années dans des secteurs peu couverts par le comptage décadaire (hors site protégé) et qui, de plus, varient selon les années (roselière ou îlots végétalisés).

Par conséquent, suivre cette espèce demande la réalisation d'un suivi plus spécifique.

Une fois qu'un nid ou qu'un couple est localisé, les sorties d'observations sont plus régulières (plusieurs fois par semaine) afin de collecter des données sur la reproduction (nombre de couples, de poussins, de nids, ...).

A noter que ce suivi repose en partie sur les observations réalisées par les observateurs bénévoles.

c. Bilan 2019 « Espèces nicheuses » du site Natura 2000 listées à l'annexe I de la Dir. « Oiseaux » :

Blongios nain	Sterne pierregarin	Mouette mélanocéphale
- Effectif max : 4 (minimum : 3m + 1f) - Nb couples : 0	- Effectif max : 23 (le 05 juin 2019) - Nb couples : 13	- Effectif max : 142 (le 07 avril 2019) - Nb couples : 97
Espèce non nicheuse en 2018. Soupçon fort de reproduction, non confirmé par des observations (plusieurs mâles chanteurs sur une longue période)	Espèce nicheuse en 2017 Succès de reproduction faible : 6 juvéniles à l'envol. > Impact négatif des conditions climatiques défavorables (orages et températures basses)	Espèce nicheuse en 2017 Succès de reproduction faible : max 9 juvéniles à l'envol. > Impact négatif des conditions climatiques défavorables (orages et températures basses)

Commentaires :

➤ Cas du Blongios nain :

Aucun indice de « reproduction certaine » n'a pu être observé en 2019 en dépit de contacts de plusieurs individus matures (plusieurs mâles, au moins une femelle), ainsi que des comportements observés (postes de chants simultanés, déplacements typiques de couvaison ou nourrissage) notamment dans la roselière faisant face au grand observatoire.

A noter des contacts récurrents (poste de chant) au niveau du secteur d'intervention « contrat Natura 2000 – secteur Roselière nord » réalisée en 2018.

Remarque : pour compléter les observations habituelles, des opérations de suivi sont réalisées sur l'ensemble des roselières du site à l'aide d'un canoé depuis la zone autorisée à la navigation.

➤ Cas de la Mouette mélanocéphale :

Malgré un nombre de nids équivalent aux années précédentes (97 nids en 2018), les conditions météorologiques ont impacté fortement la reproduction de l'espèce sur le site. Jusqu'à 17 juvéniles ont pu être observés sur les différents ilots. Malheureusement, l'arrivée d'épisodes orageux provoquant un effet de marnage très important sur le niveau d'eau du bassin, les ilots ont été partiellement submergés (entraînant la destruction d'un nombre important de nids et d'œufs encore non éclos). À cela, il faut ajouter l'effet combiné de températures plus basses que les normales de saison qui ont entraîné la mort (de froid) de certains juvéniles ayant survécu aux épisodes d'orages.

Au final, une fois passés les épisodes météorologiques défavorables, moins de 10 juvéniles ont pu être recensés les derniers jours sur le site avant leur envol.

➤ Cas de la Sterne pierregarin :

De même que chez la Mouette mélanocéphale, les conditions météorologiques observées pendant la saison de reproduction 2018 ont eu un impact négatif significatif sur le succès reproducteur des sternes pierregarins ayant choisi de nicher sur site.

Pour rappel, sur le site, cette espèce est encore plus vulnérable aux aléas climatiques que la Mouette mélanocéphale car elle niche sur les berges des ilots (au plus près de l'eau) et par conséquent, toute augmentation du niveau d'eau du bassin peut avoir un impact direct (noyade des œufs). Au moins 13 nids ont été recensés en 2018 pour l'observation d'un maximum de 6 juvéniles à l'envol (résultat à comparer avec une

moyenne potentielle de 33 éclosions possibles dans l'hypothèse de 2 à 3 œufs par couple et 100% survie des juvéniles avant envol).

Pour mémoire, Sternes pierregarins et Mouettes mélanocéphales nichent sur les ilots du bassin intermédiaire. Ces ilots sont dévégétalisés chaque début d'hiver (décembre-janvier) pour maintenir des ilots « nus » favorables au moment de la période de reproduction.

Cette mesure de gestion est réalisée tous les ans dans le cadre des opérations programmées dans le plan de gestion de la réserve naturelle. Pour mémoire, c'est une opération qui figure dans le DOCOB car éligible à un contrat Natura 2000 au titre de la mesure 7.6.2 du PDR Ile-de-France.

En complément, eu égard aux observations réalisées ces dernières années (impact des épisodes climatiques sur la reproduction des mouettes mélanocéphales et des sternes pierregarins par difficulté de gestion du marnage associé, récurrence des années « pluvieuses »), il a été décidé lors du dernier comité scientifique de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines (27 novembre 2018) d'étudier courant 2019 la faisabilité de mise en place de radeau(x) flottant(s) sur le site afin de pour favoriser la reproduction notamment des sternes pierregarins (les plus impactées /vulnérables à la variation des niveaux d'eau du bassin).

d. Commentaires sur les autres espèces « cibles » pour l'année 2018 :

Les tableaux récapitulatifs des observations des espèces ciblées par le DOCOB figurent à l'annexe 3 du présent document.

III. Bilan « Animation 2018 » du site Natura 2000

a. Bilan global « Animation Natura 2000 »

DETAIL - Opérations Animation Natura 2000	Prévisionnel (Nb_Heures) ^[1]	Réalisé (Nb_Heures) ^[1]
1. Animation du site Natura 2000 & Mise en œuvre du DOCOB	101	197
1.1 Mission d'animation générale du site Natura 2000	28	63
1.2 Information et appropriation locale	0	0
1.3 Mise en œuvre des objectifs de contractualisation	0	12
1.4 Mission d'animation relative à la mise en place de la Charte Natura 2000 et aux mesures non contractuelles	0	12
1.5 Suivi de la mise en œuvre du DOCOB, de l'évaluation des actions menées et de la mise à jour du DOCOB	49	59
1.6 Relations avec le comité de pilotage du site	24	51
2. Suivi du site	65	69
2.1 Assurer une vigilance écologique	0	0
2.2 Se positionner en tant que structure ressource	32	63
2.3 Suivre les projets soumis à une évaluation des incidences	32	6
2.4 Participer à la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans l'élaboration des plans de planification	0	0
3. Communication	16	24
3.1 Plan de communication global	0	0
3.2 Mutualisation des expériences avec d'autres structures animatrices de DOCOB (vie de réseau)	16	24
Total_Natura2000	182	290

^[1] valeurs « Nb_Heure » arrondies au nombre entier le plus proche ; ^[2] Chargé de Mission scientifique / Natura 2000

Commentaires / éléments notables 2018 :

Pour rappel, l'animation du site Natura 2000 est réalisé par le chargé de mission de l'équipe gestionnaire.

Pour la période du 02/01/2018 au 31/12/2018, le temps prévisionnel dédié à l'animation Natura 2000 avait été évalué à environ 182 heures.

A la fin de l'année, c'est environ 290 heures qui ont été passées à l'animation Natura 2000 (soit environ 18% ETP).

Donc, il y a eu plus de temps dédié que prévu, pour répondre notamment à des besoins qui ont émergés en fin d'année notamment.

b. Volet détaillé « 1. Animation du site Natura 2000 & Mise en œuvre du DOCOB »

Grand type d'actions	Correspondance avec le cahier des charges (Exemples d'indicateurs)	Niveau de réalisation	
		2018	Nb heures ^[1]
1. Animation du site Natura 2000 & Mise en œuvre du DOCOB	1.1 Mission d'animation générale du site Natura 2000	R	63
	1.2 Information et appropriation locale	NP	0
	1.3 Mise en œuvre des objectifs de contractualisation	NP > PR	12
	1.4 Mission d'animation relative à la mise en place de la Charte Natura 2000 et aux mesures non contractuelles	R	12
	1.5 Suivi de la mise en œuvre du DOCOB, de l'évaluation des actions menées et de la mise à jour du DOCOB	R	59
	1.6 Relations avec le comité de pilotage du site	R	51
TOTAL (heures)			197

Légende du tableau :

R : opération réalisée

PR : opération partiellement réalisée

NR : opération non réalisée

NP : opération non prévue pour l'année en cours

[1] : valeur « Nb heures » arrondie au nombre entier le plus proche

Commentaires / éléments notables 2018 :

En 2018, le temps dédié aux actions d'animation et de mise en œuvre du DOCOB représente environ 2/3 du temps passé global (soit un peu plus de 35 journées en 2018).

L'item « **1.1 Mission d'animation générale...** » intègre notamment :

- le suivi administratif des dossiers de demande ou de paiement de subvention – mesure 7.6.1 PDR Ile-de-France (« Animation »)
- le suivi administratif des dossiers de demande ou de paiement de subvention – mesure 7.6.2 PDR Ile-de-France (« Contrats Natura 2000 non agricoles non forestiers »)

A noter la visite « contrôle sur place » de la DDT 78 (en présence de M. Ponet et M. Cardin) concernant les travaux Natura 2000 « Lutte contre les ligneux » (mesure prioritaire du DOCOB ; secteur « roselière ouest » exécuté en 2016 et secteur « roselière nord » exécuté en 2017). Il s'agit de la dernière étape obligatoire qui intervient après réception par le service instructeur (DDT 78) du dossier de demande de paiement de la subvention correspondante, conformément à la convention financière associée. Si le contrôle conclut de manière positive (validation dans l'outil OSIRIS par la DDT 78), cela permet de démarrer la procédure de paiement par l'autorité compétente, à savoir l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

Quelques heures ont été consacrées fin 2018 à l'item « **1.3 – Mise en œuvre des objectifs de contractualisation** » (non prévu au prévisionnel) pour répondre à la réflexion sur la mise en place d'un ou plusieurs radeaux flottants favorables à la reproduction de Sternes pierregarins (espèce cible et action inscrite au DOCOB) ; piste de travail ayant émergé à l'occasion de la réunion du comité scientifique de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines (réunion le 27 novembre 2018). L'objectif vise à apporter des éléments de conclusion/propositions sur la faisabilité du projet dans le courant du 1^{er} trimestre 2019.

Depuis plusieurs années, des opérations d'entretien sont réalisées sous la forme de chantiers conventionnés à des établissements scolaires partenaires (durée : 1 demi-journée par intervention). Les conditions actuelles d'intervention ne requièrent ni technicité particulière, ni recours aux engins mécaniques et des chantiers « nature » peuvent donc être proposés aux partenaires locaux. Ces chantiers sont exécutés dans le courant de l'automne (septembre à novembre) dans le cadre de l'item « **1.4 Mission d'animation relative à la mise en place de la Charte Natura 2000 et aux mesures non contractuelles** » pour répondre aux besoins d'entretien post-contrats Natura 2000 réalisés sur le site depuis 2013 afin d'empêcher la recolonisation des roselières par les ligneux (saules).

En 2018, ce sont les secteurs « Roselière sud » (travaux 2013 ; cf. photo n°01) et une portion de la « Roselière ouest » (travaux 2016) qui ont fait l'objet des actions d'entretien grâce à la participation du *Centre Horticole d'Enseignement et de Promotion* (CHEP, Tremblay-sur-Mauldre), de l'*EA Tecomah* (Jouy-en-Josas) et enfin de l'*Institut Supérieur de l'Environnement* (ISE, basé à Versailles).

Illustration n°1 - Vue sur le secteur « Roselière sud » quatre ans après intervention (contrat Natura 2000)



Crédit photo : J. Godon (07/09/2018)

Remarque :

Les jeunes saules visibles au premier plan sont les « cibles » typiques des interventions d'entretien par arrachage manuel, et en particulier le chantier organisé le 21/12/2018 en partenariat avec le CHEP (cf. détails dans l'annexe 2).

Pour l'item « **1.5 Suivi de la mise en œuvre du DOCOB...** », cela se traduit par le temps passé chaque année à l'élaboration et rédaction du bilan annuel d'activités « Animation du site Natura 2000 » ; quelques heures ayant été consacrées à la problématique « Mise à jour ou Révision du DOCOB » (pour rappel, le DOCOB a été approuvé en 2010).

A noter qu'en 2018, il a aussi été rédigé le bilan 2015-2017 de l'animation du site par la structure porteuse pour en faire le bilan en fin de mandat (lien à l'item 1.6 et la réunion du COPIL 2018).

Enfin, l'item « **1.6 Relations avec le comité de pilotage du site** » reprend le temps dédié à la préparation et l'organisation du comité de pilotage du site Natura 2000.

Pour mémoire, un COPIL Natura 2000 prévu courant novembre 2017, puis reporté à début 2018 aurait dû permettre de procéder à l'élection / renouvellement des mandats (présidence et structure porteuse de l'animation) et ainsi permettre la continuité dans la mise en œuvre du DOCOB ; mandats de 3 ans); les mandats respectifs (durée : 3 ans) étant arrivés à échéance au 31 décembre 2017.

C'est donc à l'occasion de la réunion du comité de pilotage le 06 février 2018 que ce point administratif important dans la vie du site Natura 2000 a pu être présenté à l'ordre du jour de l'assemblée.

Pour rappel, les élections aux mandats de présidence du COPIL et de structure porteuse de l'animation devaient faire l'objet d'un vote de la part des membres du collège des élus (un vote par mandat). A ce titre, deux candidatures (une par mandat respectif) ont été formulées avant et pendant la réunion de ce copil.

En l'absence de quorum, les candidatures reçues ont toutefois été portées à connaissance de ces membres (à défaut de pouvoir être soumises au vote décisionnel) par le biais d'un courrier officiel de la Préfecture des Yvelines à l'attention des membres concernés (collège des élus), précisant qu'en l'absence d'avis contraire, les candidatures proposées le 06 février 2018 seraient retenues (réponse à faire connaître au service compétent dans la limite de quinze jours à réception du dit courrier). Passé ce délai, il s'avère qu'aucun avis défavorable n'a été émis et que par conséquent les candidats ont donc été élus, à savoir :

- M. Pluyaud (Président Ile de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines), élu pour 3 ans pour le mandat de présidence du COPIL du site Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin »
- Le Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Bases de Plein air et de Loisirs (B.P.A.L) de l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines, élu structure porteuse de l'animation du site Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin » pour les trois prochaines années (période 2018-2020).

c. Volet détaillé « 2. Suivi du site »

Grand type d'actions	Correspondance avec le cahier des charges (Exemples d'indicateurs)	Niveau de réalisation	
		2018	Nb heures ^[1]
2. Suivi du site	2.1 Assurer une vigilance écologique	-	-
	2.2 Se positionner en tant que structure ressource	R	63
	2.3 Suivre les projets soumis à une évaluation des incidences	R	6
	2.4 Participer à la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans l'élaboration des plans de planification	NP	0

TOTAL (heures)

69

Légende du tableau :

R : opération réalisée

PR : opération partiellement réalisée

NR : opération non réalisée

NP : opération non prévue pour l'année en cours

[1] : valeur « Nb heures » arrondie au nombre entier le plus proche

Commentaires / éléments notables 2018 :

Pour rappel, les actions de veille / vigilance écologique (« item « **2.1 Assurer une vigilance écologiques** ») sont réalisées dans le cadre des mesures prévues dans le plan de gestion de la réserve naturelle. Bien que pouvant concerner le site Natura 2000 FR1110025 « Etang de Saint-Quentin » ou les espèces « cibles », les temps passés ne sont pas comptabilisés dans les temps passés d'Animation du site Natura 2000.

Le début d'année 2018 a été consacré au rapportage de données « Réseau Natura 2000 ». A ce titre, plusieurs échanges d'informations ont eu lieu entre l'animateur Natura 2000 et les différents partenaires référents.

Ainsi, l'item « **2.2 Se positionner en tant que structure ressource** » comprend le temps consacré à la contribution du site Natura 2000 au rapportage « Mesures de gestion & sites Natura 2000 », à travers la transmission des données à l'attention de la DRIEE Ile-de-France.

Le temps dédié des items « **2.3 Suivre les projets soumis à évaluation des incidences** » et « **2.4 Participer à la prise en compte des enjeux Natura 2000 ...** » peut varier en fonction des années et du nombre de projets portés par des structures extérieures.

Ainsi, les principaux plans de planifications pouvant potentiellement concernés le site Natura 2000 (PLU des communes limitrophes, PLUi Saint-Quentin-en-Yvelines, SAGE Bièvre, SAGE Mauldre, ...) sont tous en cours d'application / mise en œuvre et tous intégrés les enjeux du site Natura 2000 (objet de suivi et de contribution les années précédentes). Donc, comme prévu, aucune activité de type « 2.4 » n'a émergé dans le courant 2018.

A noter qu'en 2018, la manifestation « Ecotrail » a fait comme chaque année l'objet d'un suivi simplifié par l'animateur du site (relecture du dossier final en amont avec la structure porteuse du projet), sur la base d'une organisation similaire chaque année.

En 2019, il est probable qu'il y ait également des échanges faisant suite à la concertation initiée en amont (courant 2018, sur l'initiative du Service « Événementiel » de l'Île de loisirs) concernant un projet d'activités culturelles sur le territoire de l'Île de loisirs (hors périmètre protégé réserve naturelle / site Natura 2000) pour 2020 ; projet porté par l'association Anim'Assos.

d. Volet détaillé « 3. Communication »

Grand type d'actions	Correspondance avec le cahier des charges (Exemples d'indicateurs)	Niveau de réalisation	
		2018	Nb heures ^[1]
3. Communication	3.1 Plan de communication global	NP	0
	3.2 Mutualisation des expériences avec d'autres structures animatrices de DOCOB (vie de réseau)	R	24
TOTAL (heures)			24

Légende du tableau :

R : opération réalisée

PR : opération partiellement réalisée

NR : opération non réalisée

NP : opération non prévue pour l'année en cours

[1] : valeur « Nb heures » arrondie au nombre entier le plus proche

Commentaires / éléments notables 2018 :

L'item « 3.2 Mutualisation des expériences ... » comprend les actions relevant de la « vie de réseau Natura 2000 » aux différentes échelles (nationale, régionale, départementale et locale).

En 2018, le temps passé par l'animateur a permis de participer (activement ou passivement) à la vie des réseaux en place à ces différentes échelles.



Ainsi, le centre de ressources Natura 2000 de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) a notamment organisé le 15 novembre 2018 le Forum des gestionnaires « Suivre et évaluer pour mieux gérer », événement ayant pour objectif de favoriser l'échange et le partage d'expériences de gestionnaires de sites et destiné à l'ensemble des acteurs œuvrant sur ces thématiques : opérateurs et gestionnaires d'espaces naturels, chargés de mission Natura 2000 des services de l'État, universitaires, collectivités, bureaux d'études, établissements publics, etc.

Pour en savoir plus [+]

<http://forumdesgestionnaires.espaces-naturels.fr/>

En parallèle, la DRIEE Ile-de-France a organisé une journée technique d'échanges en lien avec les opérateurs / animateurs locaux, contribuant ainsi à valoriser l'animation du réseau régional francilien. En 2018, c'est le Syndicat mixte BPAL Saint-Quentin qui a été l'hôte de cette journée permettant de partager notamment l'expérience du site concernant l'exécution des travaux Natura 2000 réalisés sur les différentes roselières du site au cours des cinq dernières années, et recueillir en parallèle les expériences d'autres sites sur la gestion et évaluation de l'état de conservation des habitats ouverts.



Illustration n°2 – Journée technique régionale Natura 2000 – Visite du site (crédit photo DRIEE)

Pour en savoir plus [+]

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/les-journees-d-echanges-du-reseau-natura-2000-r1357.html>

Pour l'échelle locale, deux réunions techniques de cadrage (administratif et financier) ont eu lieu en 2018 pour faciliter la mise en œuvre des opérations Natura 2000 pendant l'année (portée à connaissance des budgets associés, des projets de contrats, ...). Ces réunions concernent l'ensemble des acteurs du réseau (opérateurs / animateurs Natura 2000, service DDT et DRIEE Ile de France) et permettent là aussi d'échanger potentiellement sur les pratiques et projets portés sur les différents sites yvelinois.

Pour rappel, une fiche descriptive du site Natura 2000 (enjeux, espèces, objectifs, mesures, ...) a été rédigée fin 2016 – début 2018. Ce document de base doit faire l'objet d'une retouche pour composition graphique (mise en page, mise en forme, ...) par la DRIEE avant publication. La diffusion en ligne depuis le site internet de la DRIEE Ile-de-France devrait être effective courant 2019 ; cette fiche reprenant une mise en page type et commune avec celles des autres sites Natura 2000 (travail en réseau).

IV. Bilan « Gestion 2018 » du site Natura 2000 > plus de détails dans l'annexe 2 du présent rapport

Pour rappel, la gestion du site Natura 2000 peut être réalisée selon 2 types / catégories d'action :

- Soit via des mesures dites « **contractuelles** » (c.à.d. des actions inscrites au DOCOB éligibles à la mesure 7.6.2 du PDR Ile-de-France et ayant fait l'objet d'une contractualisation).
- Soit via des mesures dites « **non contractuelles** » (c.à.d. tout type d'action qui contribue à la réalisation des objectifs et des enjeux portés par le DOCOB, et qui est réalisé en dehors de toute procédure de contractualisation au titre de la mesure 7.6.2 du PDR Ile-de-France) >> cf. **Annexe 2**

C'est la raison pour laquelle certaines opérations abandonnées dans le DOCOB (décision et validation COPIL Natura 2000 du 25/11/2014) sont néanmoins réalisées hors cadre « Natura 2000 » sur le site, à l'image de opérations de gestion programmées dans le cadre du plan de gestion de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Bilan des mesures DOCOB ^[1] éligibles à un contrat Natura 2000	Type	Réalisé 2018
Mesure DOCOB réalisée via élaboration d'un contrat Natura 2000	Mesure(s) contractuelle(s)	0 / 8
Mesure DOCOB réalisée via autre programmation (PGRNSQY, SMAGER, ...)	Mesure(s) non contractuelle(s)	4 / 8

^[1] DOCOB v.2014 (mise à jour COPIL 2014)

Mesures DOCOB éligibles à un contrat Natura 2000 (Mise à jour 2014 du DOCOB)	Réalisation	Commentaires
	2018	
B1.1. Lutte contre les ligneux en faveur des roselières et des vasières	Réalisé (actions ENTRETIEN) ▼ Mesures non contractuelles ▼ cf. illustrations 4 et 5 (p.17)	Mesure contractuelle prioritaire du DOCOB mise en œuvre à partir de 2013 jusqu'en 2017. L'ensemble des secteurs concernés ayant fait l'objet d'une contractualisation, cette mesure est considérée à ce jour comme « réalisée / terminée ». > mise à jour du DOCOB nécessaire sur ce point. A ce jour, les actions d'entretien post-contrats sont réalisées de manière non contractuelle (cf. commentaires ci-après).
B1.2 Restauration des BV	Non programmé	Opération non programmée en 2018.
B1.3 Restauration des berges de la rive sud du BI	Réalisé ▼ Mesure non contractuelle	Travaux d'élimination des ligneux par abattage et essouchage. > prestation > réalisation dans le cadre de la programmation du plan de gestion 2015-2019 de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines.
B2.1 Entretien des îlots BI en grave	Réalisé Mesure non contractuelle ▼ cf. illustration 3 (p.17)	Opération d'entretien par arrachage manuel. > échange de compétences (convention RNSQY / CHEP) > réalisation dans le cadre de la programmation du plan de gestion 2015-2019 de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines.
B2.2 Restauration des berges du « canal BI »	Non programmé	Opération non programmée en 2018. Remarque : un chantier nature réalisé le 22/01/2019 a permis de retrouver un accès qui permettra de réévaluer la situation (évaluation du degré de restauration en 2019) et potentiellement faire émerger un projet (plutôt sur 2020).
B2.5 Restauration des îlots BI en terre	Réalisé ▼ Mesure non contractuelle ▼ cf. illustration 3 (p.17)	Opération d'entretien par arrachage manuel. > échange de compétences (convention RNSQY / CHEP) > réalisation dans le cadre de la programmation du plan de gestion 2015-2019 de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines
C1.1 Aménagement test d'un radeau flottant non végétalisé	Non programmé (à l'étude)	Opération non prévisionnée en 2018. > réflexion initiée fin d'année pour évaluation / décision courant 1 ^{er} trimestre 2019.
D1.1 Compléter le dispositif existant de cages-pièges (régulation des sangliers)	Non programmé	Pour mémoire, achat de cages-pièges mobiles, réalisé dans le cadre du plan de gestion de la réserve naturelle.

Commentaires / éléments notables 2018 :

En 2018, 3 demi-journées ont été dédiées à l'entretien par arrachage manuel des rejets de ligneux de la zone « Roselière sud » (contrat 2013), ainsi qu'1 demi-journée pour l'entretien de la zone « Roselière Ouest » (contrat 2016), sous forme de chantiers « nature ».

Ces opérations sont réalisées sous la forme de chantiers organisés dans le cadre des actions programmées dans le plan de gestion (OP n°30 « Entretien des roselières et des vasières suite aux travaux d'arrachage de saules » ; mesures non contractuelles) :

- Chantier CHEP Tremblay-sur Mauldre (2 x 20 étudiants ; secteur « Roselière sud ») > photo n°02
- Chantier ISE Versailles (11 étudiants ; secteur « Roselière sud ») > photo n°02
- Chantier EA TECOMAH Jouy-en-Josas (15 étudiants ; secteur « Roselière ouest ») > photo n°03

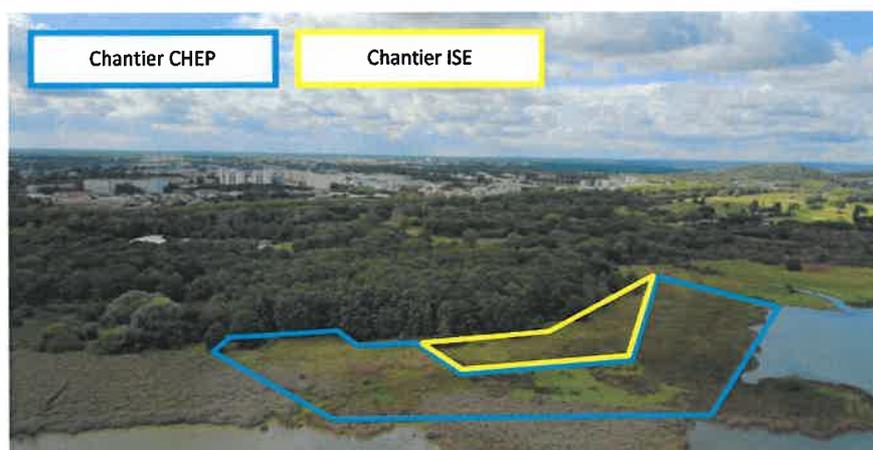
Pour 2019, une surveillance sera réalisée principalement sur le secteur « Roselière Nord » au niveau des travaux 2017, là où la densité de saules était la plus importante avant intervention et donc potentiellement le secteur susceptible d'être le plus dynamique (recolonisation par les ligneux) dans les années à venir.

Illustration n°3 - Vue sur les îlots faisant l'objet d'opération d'entretien manuel (photo avant intervention)



Crédit photo : B. Ovtcharenko (05/10/2018 ; prise de vue réalisée sur autorisation dans le respect de la réglementation en vigueur)

Illustration n°4 - localisation des interventions 2018 - secteur « Roselière sud »



Crédit photo : B. Ovtcharenko (19/09/2017 ; prise de vue réalisée sur autorisation dans le respect de la réglementation en vigueur)

Illustration n°5 : localisation des interventions 2018 - secteur « Roselière ouest »



Crédit photo : B. Ovtcharenko (05/10/2018 ; prise de vue réalisée sur autorisation dans le respect de la réglementation en vigueur)

V. Bilan financier 2018 « Animation du site Natura 2000 »

a Rappel des aides prévisionnelles accordées, au titre de l'animation Natura 2000

- pour l'année 2018 (Convention n°2018-Natura2000-07 ; 12 mois : du 02/01/2018 au 31/12/2018)

Poste de dépense	Dépenses prévisionnelles	Dépenses éligibles au MEEDDAT	Dépenses éligibles au FEADER
- Prestations de service et frais de sous-traitance	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Dépenses de rémunération	4020,64 €	4020,64 €	4020,64 €
- Frais déplacements, hébergement, restauration	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Coûts indirects	603,08 €	603,08 €	603,08 €
TOTAL	4623,62 €	4623,62 €	4623,62 €

b. Dépenses 2018 « Natura 2000 »

Pour la période allant du 02/01/2018 au 31/12/2018, le poste de chargé de mission représente un montant « réalisé » de 35173,64 euros (salaires bruts + charges) pour 1607 heures travaillées, dont 290 heures dédiées à l'animation du site Natura 2000 (soit 16% du total heures travaillées).

Les dépenses 2018 sont donc les suivantes :

Poste de dépense « Animation du site Natura 2000 Etang de Saint-Quentin »	Réalisé 2018	Eligibilité* 2018
- Prestations de service et frais de sous-traitance	0,00 €	0,00 €
- Dépenses de rémunération	6331,25 €	4020,64 €
- Frais de déplacements, d'hébergement et de restauration	0,00 €	0,00 €
- Coûts indirects (forfait 15% des dépenses de rémunération éligibles)	949,68 €	603,08 €
TOTAL (HT)	7280,93 €	4623,72 €

* éligibilité au titre de la convention financière d'animation du site Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin »

Commentaires / éléments notables 2018 :

En 2018, le poste « Dépenses de rémunération – Réalisé 2018 » (= frais de personnel directs) correspond à un temps de travail final équivalent à 0,18 ETP du poste « Chargé de mission scientifique / Natura 2000 » (rappel : 0,10 ETP prévisionnel 2018).

Pour rappel, le poste « Chargé de mission scientifique / Natura 2000 » est financé pour 2018 à 100 % ETP sur la base du cofinancement suivant :

- 10 % ETP > Convention financière d'animation du site Natura 2000 (convention n°2018-Natura2000-07)
- 20 % ETP > Syndicat mixte BPAL Saint-Quentin-en-Yvelines
- 70 % ETP > convention financière Agence de l'Eau Seine-Normandie (cellule « Gardes zones humides »)

Dans ces conditions, le montant maximal des dépenses éligibles à la (future) demande de paiement de la subvention est celui indiqué dans la dite-convention d'animation 2018 (soit 4623,73 € au total).

VI. Perspectives 2019 – Animation du site Natura 2000
a. Programme prévisionnel d'activités 2019

	Nb Heures	Nb JH
1. Animation du site Natura 2000 & Mise en œuvre du DOCOB	182	25
1.1 Mission d'animation générale du site Natura 2000 Mots clés : programme annuel, calendrier, recherche de cofinancements, subventions, ...	44	7
1.2 Information et appropriation locale Mots clés : réunion d'information des acteurs locaux, sorties tout-public, ...	8	1
1.3 Mise en œuvre des objectifs de contractualisation Mots clés : montage de contrats, rédaction cahiers des charges, conduite & réception de travaux, suivi & évaluation des opérations, ...	57	8
1.4 Mission d'animation relative à la mise en place de la Charte Natura 2000 et aux mesures non contractuelles Mots clés : mise en œuvre & suivi d'opérations non contractuelles ou Charte Natura 2000, ...	22	2
1.5 Suivi de la mise en œuvre du DOCOB, de l'évaluation des actions menées et de la mise à jour du DOCOB Mots clés : tableau de bord, rapports d'activités, mise à jour du DOCOB, ...	29	4
1.6 Relations avec le comité de pilotage du site Mots clés : organisation comité de pilotage, comptes-rendus des réunions, ...	22	3
2. Suivi du site	117	17
2.1 Assurer une vigilance écologique Mots clés : surveillance écologique, opérations de suivi des espèces, ...	50	8
2.2 Se positionner en tant que structure ressource Mots clés : intermédiaire site / acteurs socio-économiques (réunions techniques, services de l'Etat, ...)	44	6
2.3 Suivre les projets soumis à une évaluation des incidences Mots clés : identification des projets, participation à la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences, ...	15	2
2.4 Participer à la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans l'élaboration des plans de planification Mots clés : PLU, SAGE, Trame verte et bleue, ...	8	1
3. Communication	22	3
3.1 Plan de communication global Mots clés : actions de sensibilisation, actions de formation, actions de concertation (site internet, panneaux d'informations, ...)	0	0
3.2 Mutualisation des expériences avec d'autres structures animatrices de DOCOB (vie de réseau) Mots clés : journée technique Natura 2000, participation au Copil ZPS "Massif de Rambouillet et zones humides proches", ...	22	3
4. Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces	-	-
4.1 Définir le protocole de suivi ou d'inventaire et le mettre en œuvre, s'il n'a pas été défini dans le DOCOB	-	-
4.2 Présenter un rapport d'études	-	-
4.3 Mettre à disposition les données brutes	-	-
TOTAL Prévisionnel_2019	321 heures	44 JH

JH : journée homme

Pour mémoire, des actions entrant dans le champ de l'item « 4. Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces » sont réalisées chaque année, mais le temps de travail correspondant est comptabilisé chaque année (à ce jour) dans le temps de travail « réserve naturelle » du chargé de mission.

b. Budget prévisionnel 2019

Pour la période allant du 02/01/2019 au 31/12/2019, le poste de chargé de mission représente un montant « réalisé » de 35500,00 euros (salaires bruts + charges) pour 1607 heures travaillées, dont **321 heures dédiées à l'animation du site Natura 2000 (soit 20 % du prévisionnel 2019)**.

Dépenses prévisionnelles « Animation Natura 2000 »	2019
- Prestations de service et frais de sous-traitance	0,00 €
- Dépenses de rémunération	7100,00 €
- Frais de déplacements, d'hébergement et de restauration	0,00 €
- Coûts indirects	1065,00 €
TOTAL (HT)	8165,00 €

Commentaires :

Pour l'année 2019, il est prévu de fonctionner de la même manière que les années précédentes :

- Le poste « Dépenses de rémunération » (prévisionnel : 0,20 ETP_2019 du chargé de mission) seront prises en charge via une demande de subvention au titre de la mesure 7.6.1 pour l'année 2019.

VII. Calendrier prévisionnel & Perspectives 2019 – Gestion du site Natura 2000

Mesures DOCOB éligibles à un contrat Natura 2000	Programmation 2019 & commentaires
B1.1 Lutte contre les ligneux en faveur des roselières et vasières...	Mesures non contractuelles : - Surveillance (et opérations d'entretien si nécessaire) : - roselière « ouest » (travaux 2016) - Suivi photographique des contrats Natura 2000 exécutés
B1.2 Restauration des BV	Mesure non programmée en 2019
B1.3 Restauration des berges de la rive sud du BI	Mesure non contractuelle : - Opération d'entretien annuel
B2.1 Entretien des ilots BI en grave	Mesure non contractuelle : - Opération d'entretien annuel : échange de compétences
B2.2 Restauration des berges du « canal BI »	Mesure non programmée en 2019
B2.5 Restauration des ilots BI en terre	Mesure non contractuelle : - Opération d'entretien annuel : échange de compétences
C1.1 Aménagement test d'un radeau flottant non végétalisé	Etude de la faisabilité (échéance de l'étude : 1 ^{er} trimestre 2019) (> mesure contractuelle possible)
D1.1 Compléter le dispositif existant de cages-pièges (sangliers)	Mesure non programmée en 2019

Commentaires :

Il faut rappeler que la priorisation et mise en œuvre des mesures proposées dans le DOCOB sont interdépendantes de la mise en œuvre du plan de gestion de la réserve naturelle. À ce titre, l'arborescence du prochain plan de gestion 2015-2019 de la réserve naturelle intègre l'ensemble des mesures du DOCOB. C'est la raison pour laquelle certaines opérations du DOCOB sont réalisées de manière **non contractuelle** et non via une **contractualisation « Natura 2000 »** (au titre de la mesure 7.6.2 du PDR Ile-de-France).

Fait à TRAPPES, le 02/04/2019

M. Julien GODON
Animateur Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin »
(rédaction)



M. Jean-Pierre PLUYAUD
Président du COPIL « Etang de Saint-Quentin »



ANNEXES

Annexe 1 :

Arrêté préfectoral n°SE-2011-000001, portant création du COPIL du site Natura 2000 « Etang de Saint-Quentin »



PRÉFET DES YVELINES

Direction départementale des territoires

Service de l'Environnement

Forêt, chasse, milieux naturels

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° SE - 2011 - 000001

**portant création d'un comité de pilotage pour le site Natura 2000
FR 1110025 : ETANG DE SAINT-QUENTIN**

Le Préfet des Yvelines,

Vu la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

Vu le code de l'environnement, notamment les art. L. 414-1 et suivants et R. 414-8 et suivants ;

Vu l'arrêté ministériel NOR:DEVN020444A du 23 décembre 2003 de Madame la Ministre de l'Écologie et du Développement Durable portant désignation du site Natura 2000 de l'Étang de Saint Quentin (zone de protection spéciale),

Vu l'arrêté préfectoral n° B 06-00032 du 28 juillet 2006 portant création du comité de pilotage local du site Natura 2000 FR11120025 de l'Étang de Saint Quentin ,

VU l'arrêté préfectoral n° SE-2010-000153 du 5 novembre 2010 portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR11120025 de l'Étang de Saint Quentin ,

VU l'avis favorable de la directrice départementale des territoires des Yvelines,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Yvelines,

ARRÊTE :

Article 1er : Il est créé un comité de pilotage local pour le site Natura 2000 n° FR11120025 de l'Étang de Saint Quentin, ce comité est chargé de superviser la mise en œuvre, le suivi et les éventuelles propositions d'actualisation du document d'objectifs de ce site.

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral n° B 06-00032 du 28 juillet 2006.

Article 3 : La composition du comité de pilotage local est arrêtée comme suit :

Représentants de l'État :

le Préfet des Yvelines ou son représentant;

le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie d'Ile-de-France ou son représentant ;

la Directrice Départementale des Territoires des Yvelines ;

le Directeur de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant ;

Représentants des collectivités locales et de leur groupements :

le Président du Conseil régional d'Ile-de-France ou son représentant ;

le Président du Conseil général des Yvelines ou son représentant ;

le Maire de Trappes ou son représentant ;

le Maire de Montigny-le Bretonneux ou son représentant ;

le Président du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Étangs et des Rigoles ou son représentant ;

le Président du Syndicat Mixte d'Étude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein air et de Loisirs de l'Étang de Saint-Quentin en Yvelines ou son représentant ;
le Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines ou son représentant ;
le Président de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France ou son représentant ;

Représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux situés sur le site :

le Président de la Fédération interdépartementale des chasseurs de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines ou son représentant ;
le Président de la Fédération des Yvelines pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant ;
le Président du Centre régional de la propriété forestière d'Ile-de-France – Centre ou son représentant ;
le Président du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs d'Ile-de-France ou son représentant ;
le Président de la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France ou son représentant ;

Représentants des organismes exerçant leurs activités dans le domaine de la préservation du patrimoine naturel :

le Président du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Ile-de-France ou son représentant ;
le Président du Centre Ornithologique de la Région Ile-de-France ou son représentant ;
le Président de l'Office pour la Protection des Insectes et leur Environnement ou son représentant ;
le Directeur du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien ou son représentant ;

Représentants des associations de protection de la nature :

la Présidente de l'association Yvelines environnement ou son représentant ;
le Président de l'association des naturalistes des Yvelines ou son représentant ;

Représentants des organismes exerçant leurs activités dans les domaines du sport et du tourisme :

le Président du Club de Voile de Saint-Quentin en Yvelines ou son représentant ;

Article 4 : Les membres du comité ont la faculté de se faire représenter.

Article 5 : Le comité peut inviter à participer aux séances toute personne qui, par ses compétences, peut l'aider dans ses travaux.

Article 6 : La désignation du président du comité de pilotage aura lieu lors de sa première réunion qui sera présidée par l'autorité administrative, en présence de la majorité des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent en leur sein, pour une période de trois ans renouvelables, le président du comité de pilotage ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB).

A défaut, la présidence du comité de pilotage ainsi que l'animation nécessaire nécessaire sa mise en œuvre sont assurées par le préfet des Yvelines ou son représentant.

Le président du comité de pilotage ainsi que la collectivité ou le groupement en charge de la mise en œuvre du DOCOB peuvent être renouvelés dans leurs fonctions par le comité de pilotage.

Article 7 : Le comité se réunit sur convocation de son Président. Pour la première réunion suivant l'approbation du DOCOB, les convocations sont envoyées par le préfet des Yvelines ou son représentant

Article 8 : le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines, le Sous-Préfet de Rambouillet, le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Énergie et de l'Environnement d'Ile de France, la Directrice Départementale des Territoires des Yvelines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Yvelines.

Versailles, le 10 JAN. 2011,
Le Préfet des Yvelines,

Pour le Préfet et le Secrétaire Général
Clande GIRAULT

Annexe 2 :

Suivis des opérations de gestion réalisées en 2018

□ OPERATION « B1.1 Lutte contre les ligneux en faveur des roselières... »

Objectif : Restaurer des roselières favorables à la reproduction du Blongios nain

Type d'intervention : « Chantier Nature » (échange de compétence ; 1 demi-journée par chantier)

Programmation : Plan de gestion 2015-2019 (OP n°30 « Entretien des roselières et des vasières... »)

- > Convention Réserve Naturelle SQY / CHEP Tremblay-sur-Mauldre (encadrement* : CM)
- > Convention Réserve Naturelle SQY / EA TECOMAH Jouy-en-Josas (encadrement* : AT)
- > Convention Réserve Naturelle SQY / ISE Versailles (encadrement* : CM)

➤ 3 x mesure non contractuelle Natura 2000

Date d'intervention :

- chantiers CHEP : 16/11/2018 et 21/12/2018 (secteur : « Roselière sud » ; post-contrat 2013)
- chantier EA TECOMAH : 05/10/2018 (secteur : « Roselière ouest » ; post-contrat 2016)
- chantier ISE : 08/11/2018 (secteur : « Roselière sud » ; post-contrat 2013)

Nature d'intervention : Arrachage manuel de tous les rejets ou jeunes sujets de ligneux visibles dans les secteurs de roselières restaurées

Matériel : houes, bêches, tronçonneuses (ponctuel), débroussailleuses thermiques, fourches, ...

Illustration n°6 - Chantier ISE (pendant)



Crédit photo : J. Godon (08/11/2018)

Illustration n°7 - Chantier CHEP (pendant)



Crédit photo : J. Godon (21/12/2018)

Commentaires complémentaires :

Temps de « surveillance / veille » pour évaluer si action d'entretien nécessaire ou non en 2019. Si oui, intervention(s) sur les mêmes bases que 2018, à savoir sous la forme de chantiers nature avec les établissements partenaires.

* Encadrement : GC : Gard-Conservatrice ; GT : Gard-Technicien ; CM : Chargé de Mission ; AT : Animateur-Technicien ; AA : Adjoint d'Animation

Annexe 2 :

Suivis des opérations de gestion réalisées en 2018

□ OPERATION « B1.3 Restauration des berges de la rive sud du BI »

Objectif : Maintenir les conditions d'accueil des espèces limicoles en favorisant la présence de vasières ou de zones humides non colonisées par des ligneux (aulnes)

Type d'intervention : prestation extérieure

Programmation : Plan de gestion 2015-2019 (OP n°32 « Restauration de la berge rive sud... »)
> Prestation (encadrement* : GT et CM)

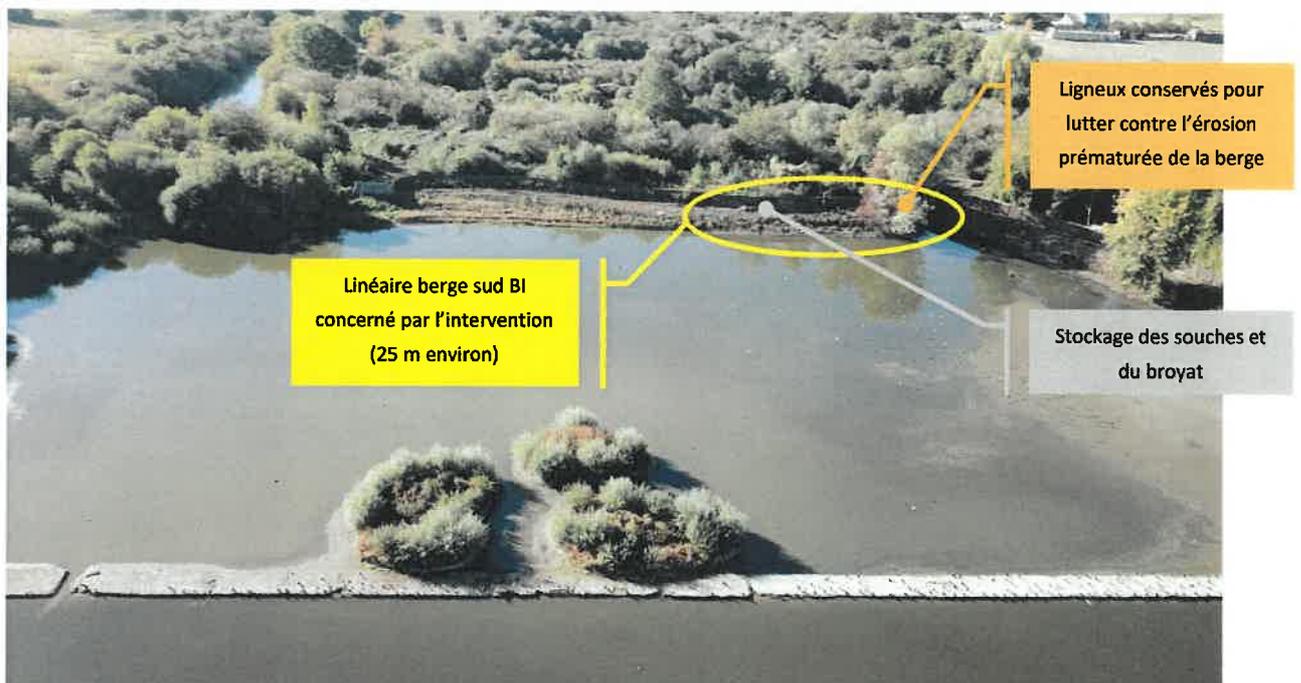
➤ Mesure non contractuelle Natura 2000

Date d'intervention : septembre 2018

Nature d'intervention : Abattage de ligneux, avec broyage et stockage de la matière sur place (hors zone d'inondation potentielle)

Matériel : tronçonneuse, broyeur forestier, ...

Illustration n°8 : Vue sur le linéaire « berge sud BI » après intervention 2018



Crédit photo : B. Ovtcharenko (05/10/2018 ; prise de vue réalisée sur autorisation dans le respect de la réglementation en vigueur) ⓘ

Commentaires complémentaires :

Intervention programmée conjointement avec celle d'entretien des ilots en terre (action B2.2 DOCOB)

Opération d'entretien à organiser dès 2019 sur l'ensemble du linéaire dégagé.

* Encadrement : GC : Garde-Conservatrice ; GT : Garde-Technicien ; CM : Chargé de Mission ; AT : Animateur-Technicien ; AA : Adjoint d'Animation

Annexe 2 :
Suivis des opérations de gestion réalisées en 2018

OPERATION « B2.1 Entretien des ilots BI en grave »

Objectif : Favoriser la reproduction de la Sterne pierregarin et de la Mouette mélanocéphale sur des ilots conservés non végétalisés

Type d'intervention : « Chantier Nature » (échange de compétence ; 1 demi-journée par intervention)

Programmation : Plan de gestion 2015-2019 (OP n°36 « Fiche B2.1 DOCOB : Arrachage manuel... »)
> Convention Réserve Naturelle SQY / CHEP Tremblay-sur-Mauldre (encadrement* : GT et AT)
> Mesure non contractuelle Natura 2000

Date d'intervention : 19/12/2018

Nature d'intervention : Arrachage manuel de toute végétation présente sur les 4 ilots en grave du bassin intermédiaire (site de reproduction pour Sternes pierregarins depuis 2008 et Mouettes mélanocéphales depuis 2011).

Matériel : houes, bêches, débroussailleuses thermiques, fourches, ...

Illustration n°9 - Vue sur les 4 ilots en grave avant intervention de dévégétalisation



Crédit photo : B. Ovtcharenko (05/10/2018 ; prise de vue réalisée sur autorisation dans le respect de la réglementation en vigueur) 

Commentaires complémentaires :

Intervention programmée conjointement avec celle d'entretien des ilots en terre (action B2.2 DOCOB)

Opération à poursuivre en 2019 selon les mêmes modalités d'exécution.

* Encadrement : GC : Gardienne-Conservatrice ; GT : Gardien-Technicien ; CM : Chargé de Mission ; AT : animateur-Technicien ; AA : Adjoint d'Animation

Annexe 2 :

Suivis des opérations de gestion réalisées en 2018

OPERATION « B2.5 Restauration des ilots BI en terre »

Objectif : Favoriser la reproduction de la Sterne pierregarin et de la Mouette mélanocéphale sur des ilots conservés non végétalisés

Type d'intervention : « Chantier Nature » (échange de compétence ; 1 demi-journée par intervention)

Programmation : Plan de gestion 2015-2019 (OP n°37 « Fiche B2.5 DOCOB : Déboisements des 3 ilots sud... »)
> Convention Réserve Naturelle SQY / CHEP Tremblay-sur-Mauldre (encadrement* : GT et AT)

➤ Mesure non contractuelle Natura 2000

Date d'intervention : 19/12/2018

Méthodologie : Arrachage manuel de toute végétation présente sur les 3 autres ilots « terre » du bassin intermédiaire (site de reproduction pour mouettes mélanocéphales depuis l'opération de réouverture 2015).

Illustration n°10 - Vue sur les 3 ilots « terre » avant intervention de dévégétalisation



Crédit photo : B. Ovtcharenko (05/10/2018 ; prise de vue réalisée sur autorisation dans le respect de la réglementation en vigueur)

Commentaires complémentaires :

Intervention programmée conjointement avec celle d'entretien des ilots en terre (action B2.2 DOCOB).

En attendant la phase d'évaluation des coûts pour une reconversion de ces ilots vers des ilots en grave (par apport de matière et profilage des ilots), un entretien annuel est réalisé selon les mêmes modalités pour permettre une intervention future plus rapide et moins coûteuse (absence d'abattage, ...) sous la forme d'un contrat Natura 2000 (?).

* Encadrement : GC : Garde-Conservatrice ; GT : Garde-Technicien ; CM : Chargé de Mission ; AT : Animateur-Technicien ; AA : Adjoint d'Animation

Annexe 4 :

Bilan 2018 Autres espèces citées à l'Annexe I de la directive « Oiseaux » (classement par ordre systématique)

Il s'agit d'espèces observées sur le site ou en périphérie (territoire Ile de loisirs de Saint-Quentin)

Bilan 2018 Espèce	Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre								
	D1	D2	D3	D1	D2	D3	D1	D2	D3	D1	D2	D3	D1	D2	D3	D1	D2	D3	D1	D2	D3	D1	D2	D3	D1	D2	D3	D1	D2	D3	D1	D2	D3	D1	D2	D3	D1	D2	D3			
Fuligule nyroca																																										
Bihoreau gris	4	2	1				2	3																																		
Héron pourpré																1																										
Cigogne blanche																																										
Spatule blanche																																										
Milan royal													1																													
Epervier d'Europe	1									1																																
Autour des palombes																																										
Faucon émerillon																																										
Marouette ponctuée																						1	1																			
Echasse blanche																																										
Bécasseau variable																																										
Pic mar																																										
Pie-grièche écorcheur																																										

Légende : NC : Nombre de couples / nids

D1 : 1^{ère} décade (du 01/MM/2018 au 10/MM/2018)

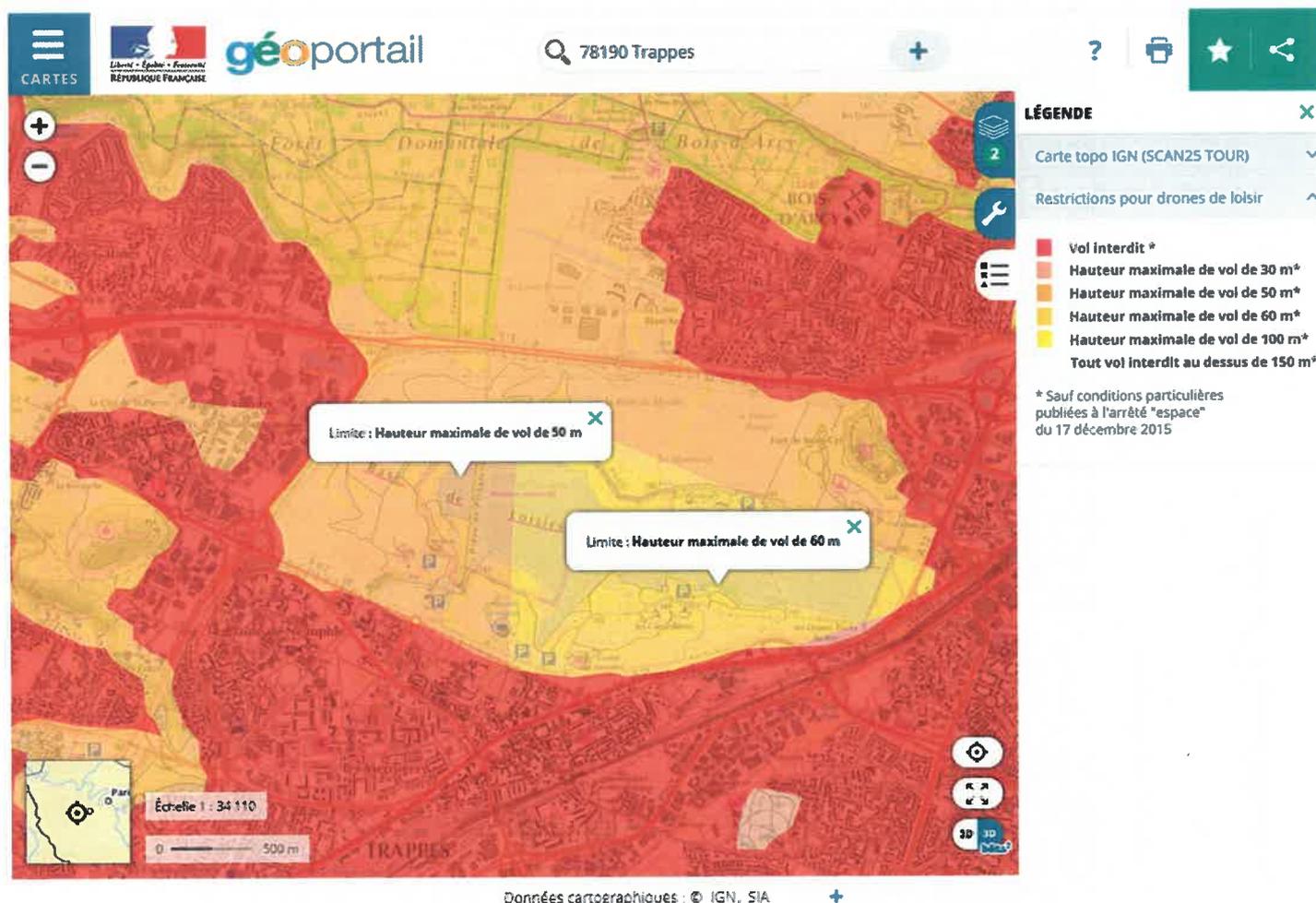
D2 : 2^{ème} décade (du 11/MM/2018 au 20/MM/2018)

D3 : 3^{ème} décade (du 01/MM/2018 au 31/MM/2018)

Annexe 5 :

Rappel à la réglementation concernant l'utilisation de drone de loisirs & autorisation 2018

Illustration n°11 - Représentation des zones soumises à interdictions ou à restrictions pour l'usage, à titre de loisir, d'aéronefs télépilotés (ou drones), sur le territoire métropolitain



En savoir plus,

- Lien Cartographie Géoportail : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/restrictions-pour-drones-de-loisir>
- Lien MTES sur la réglementation : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/modeles-reduits-et-drones-loisir>

Chronologie / Précisions concernant la demande d'autorisation de survol en 2018 :

- Demande motivée par l'équipe gestionnaire de la réserve naturelle, pour tester l'outil « drone » pour la gestion quotidienne du site et évaluer l'impact / dérangement sur la faune (fuite, envol, ...)
- Demande présentée au comité scientifique de la réserve naturelle le 11 décembre 2017 > avis favorable pour 2 essais en 2018
- Demande présentée au comité consultatif de la réserve naturelle le 06 février 2018 > avis favorable pour 2 essais en 2018

>> Autorisation accordée en 2018 sur la base de 2 opérations test (réalisées le 18/04/2018 et 05/10/2018 en présence systématique d'un ou plusieurs agents RN)

SYNDICAT MIXTE DE LA BASE
DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE L'ETANG
DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Bilan 2018 – Animation Natura 2000

Site Natura 2000 FR1110025 "Etang de Saint-Quentin"

Rond Point Eric Tabarly
RD 912
78190 TRAPPES

Téléphone : 01 30 16 44 44
Télécopie : 01 30 62 91 72
Mail : reserve@saint-quentin-en-yvelines.iledeloisirs.fr



Réserve Naturelle
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

